



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles

Question écrite n° 58323

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en oeuvre du programme « écoles numériques rurales » en faveur des écoles situées sur des communes rurales de moins de 2 000 habitants. Ce plan a remporté un succès immédiat et plus de 8 000 communes se sont portées candidates alors que ce plan prévoyait de ne retenir que 5 000 projets. En outre, les écoles privées ont été admises tardivement dans ce dispositif, ce qui a conduit au déclassement de certaines candidatures. Ce succès démontre la volonté des communes rurales d'offrir à leurs enfants l'accès à l'école du XXI^e siècle tout en contribuant à réduire la fracture numérique qui pèse sur les territoires. Élaboré dans le cadre du plan de relance, il lui demande s'il envisage de poursuivre ce programme en 2010, ce qui permettrait de prendre en compte les demandes qui n'ont pu être satisfaites à ce jour.

Texte de la réponse

Le plan école numérique rurale (ENR) est destiné à combler le retard français dans l'équipement numérique des écoles et en particulier les écoles rurales, par un financement conjoint État-collectivité. À travers la participation de l'État à hauteur de 10 000 EUR par école retenue, c'est une véritable politique d'équipement (tableau numérique interactif, ordinateurs portables...) qui a été mise en place, mais aussi d'achat de ressources numériques pédagogiques et de formation des enseignants à l'usage des nouvelles technologies. Une première enveloppe de 50 millions d'euros en provenance du plan de relance a pu être mobilisée lors du lancement de l'opération le 31 mars 2009. Devant le succès de l'opération dans l'ensemble des départements et compte tenu des retombées très positives pour les territoires ruraux et les collaborations mises en place à cette occasion, le ministre de l'éducation nationale a demandé au ministre chargé du plan de relance une prolongation du plan ENR pour 1 700 écoles supplémentaires. Ce redéploiement exceptionnel a été confirmé le 30 novembre 2009 et l'ensemble des partenaires académiques a reçu les crédits correspondant à sa dotation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58323

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8690

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 3983